

ASSEMBLEE NATIONALE16 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 282

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 11 A

Dans l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« espaces communs »,

les mots :

« locaux communs affectés à la vie collective ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.